

BUREAU de la CLE du 6 mars 2023 – Marbaix 9H30 : Relevé des décisions

Etaient présents :

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Paul RAOULT	Président SIDEN-SIAN et Président de la CLE
M. Michel HENNEQUART	Maire de Mazinghien et Vice-Président de la CLE
M. Michel DUVEAUX	Maire d'Obrechies - Vice-Président de la CLE
Mme Aurélie WELONEK	Conseillère déléguée à la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et Vice-Présidente de la CLE
M. Alain DELTOUR	Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'Eau de l'Avesnois et Vice-Président de la CLE

Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Gérard PINELLE	Vice-Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord – Vice-Président de la CLE
A titre exceptionnel et l'ordre du jour le rendant nécessaire, cette réunion du bureau de la CLE du SAGE Sambre a été élargie aux personnes ci-après :	
M. Daniel SZIERSKI	Président de la Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA 59)
M. Jean-Jacques BATOT	Administrateur de la Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA 59)

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
Mme Alicia DUMONT	Chargée de mission à la Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe
Mme Aline LAINE	Chargée de mission à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord – (Service Territorial Hainaut)
M. Frédéric DIDELET	Chargé de mission Espaces Naturels et Espèces Exotiques Envahissantes à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (SENT)
M. Philippe SCULIER	Responsable Antenne Berlaimont - Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais (VNF)
M. Thibaud ASSET	Chargé de missions Innovation et Environnement – Direction Territoriale NPC - Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais (VNF)

Autres structures ou représentants non désignés dans la CLE :

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
M. Alain MATHURIN-DOLLO	Responsable technique du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois
M. Matthieu FLAMME	Chef de service Ressources Environnementales à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
M. Rufus KANE	Chargé de mission Environnement à la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Représentants de la structure animatrice

Nom, fonction	Organisme
M Yvon BRUNELLE	Directeur du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

M. Luc GIRARDOT	Chargé de mission ressource en eau, milieux aquatiques et inondations – Animateur du SAGE Sambre - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Sylvain MAREE	Stagiaire « EEE » - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Etaient excusés :

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Jean-Philippe KARPINSKI	Responsable mission Mer du Nord, Agence de l'Eau Artois Picardie
Mme Sandrine BERQUET	Chargée d'intervention, Agence de l'eau Artois Picardie
M. Guillaume KOTWICKA	Chargé de mission, DREAL
Mme Danièle DRUESNES	Vice-Présidente à l'environnement, Communauté de Communes du pays de Mormal

M. Raoult remercie les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) d'avoir répondu présents à cette réunion se tenant dans les locaux provisoires de la maison du parc à Marbaix.

Monsieur le Président de la CLE introduit la réunion sur différents points d'actualité des SAGE du bassin Artois Picardie et de la gestion de l'eau en général, notamment :

- l'actuelle tournée des SAGE par l'Agence de l'Eau avec la dernière réunion de la CLE élargie du SAGE de l'Escaut à laquelle il a pu assister le 28 février ;
- un retour sur la dernière réunion du 3 mars de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification ayant fait une place importante à l'état d'avancement des SAGE et l'évaluation des politiques publiques particulièrement en matière d'animation ;
- les inquiétudes vis à vis de la sécheresse hivernale en cours actuellement
- le relèvement de la valeur seuil (concentration maximale totale admise) de certains métabolites de pesticides dans l'eau potable et la suppression de l'obligation d'hygiénisation des boues en vigueur depuis l'épidémie de covid-19.

Après cet exposé, **M. Raoult** rappelle ainsi l'ordre du jour de la réunion :

- Rappel du contexte et des enjeux liés à l'Hydrocotyle Fausse Renoncule ;
- Proposition de projet de gestion mutualisée ;
- Eligibilité au « Fonds Vert » ;
- Discussions autour des modalités techniques et financières de poursuite de l'action ;

Monsieur le Président précise donc le caractère urgent de cette réunion provoquée à l'initiative de la CLE du SAGE en vue de pouvoir positionner les acteurs locaux sur le fonds vert récemment annoncés par les services de l'Etat.

Rappel du contexte et des enjeux liés à l'Hydrocotyle Fausse Renoncule

Luc Girardot rappelle que l'Hydrocotyle Fausse Renoncule (HFR) a fait son apparition sur la Sambre au niveau d'Ors sur le ruisseau de l'ermitage en 2014. Cette plante exotique envahissante dispose d'une rapidité de pousse très importante et d'un mode de multiplication par rhizomes cassants qui facilitent sa propagation. L'HFR participe à la dégradation de la qualité des milieux aquatiques en favorisant l'eutrophisation et en captant l'oxygène dissout.

Depuis 2014, différents plans d'inventaires, de suivi de l'évolution et de lutte ont été mis en œuvre :

- 2014 : mise en place d'un comité de concertation
- 2015 : premiers inventaires
- 2016 : mise au point d'un protocole de lutte et recherche de financements pour mise en œuvre d'un plan d'éradication
- 2017-2018 : première opération d'arrachage menée par le SMPNRA (120 000 €)
- 2019 : mobilisation de fonds européen FEDER
- 2020-2021 : seconde opération concertée d'arrachage (265 200 € par SMPNRA + 150 000 € par CAMVS)

Le SMAECEA intervient tous les 2 ans sur le ruisseau de l'ermitage pour un montant de 30 à 40 000 €.

Ces opérations ont déjà mobilisé des moyens financiers importants auprès :

- De l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- De l'Europe (FEDER)
- De Voies Navigables de France

Aujourd'hui on constate une navigabilité maintenue et une propagation contenue, cependant, l'HFR est toujours présente sur le cours d'eau et a colonisé les annexes hydrauliques voire même des plans d'eau pourtant déconnectés du cours d'eau. L'éradication semble aujourd'hui illusoire. Quelques herbiers ont déjà été repérés par la CAMVS entre Sassegnies et Maubeuge en février 2023 et pourraient constituer des foyers d'infestation problématiques dès le printemps en cas de conditions favorables de développement de la plante (chaleur précoce et faible débit du cours d'eau)

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre avait sollicité M. le Président de la CLE du SAGE l'été 2022 pour la mise en œuvre d'un plan de gestion concerté et coordonné par la CLE.

Proposition de projet de gestion mutualisée et concertée

Le périmètre d'intervention des Maitres d'ouvrage potentiels d'une opération de lutte contre l'hydrocotyle est compris dans le périmètre du SAGE.

Aussi, la CAMVS dispose d'un marché à bon de commande en cours avec Forêts et Paysages SAS pour un montant de 150 000 € / an et prenant fin au 30/06/2023 (date limite de la dernière commande). Au besoin, un appel d'offre complémentaire serait envisageable.

Une collaboration est déjà effective avec la CC du Pays de Mormal et le SMAECEA via conventions.

Une convention financière est en cours avec l'Agence de l'Eau (95 000 € dont 50 % mobilisables) et une convention avec VNF est en cours de validité avec un reliquat de 50 000 € dont 25 000 € sont déjà versés. Cette convention VNF nécessiterait toutefois une prolongation.

Le Parc pourra assurer une mission de pilotage et de coordination au titre du SAGE

Une convention de coopération multipartite entre les Maitre d'Ouvrage est à prévoir.

Eligibilité de l'opération au Fonds vert

Les services de l'Etat ont informé les porteurs de projet de l'ouverture d'accès au Fonds vert, 2 milliards d'euros pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires. Ce fonds comprend 3 axes dont un dédié à l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes constitue une voie d'éligibilité à ce fonds.

Néanmoins les délais administratifs sont urgents, un dossier complet doit être déposé sur la plateforme « démarche simplifiée » pour le 15 mars 2023 au plus tard selon les dernières informations de la Préfecture.

Monsieur BRUNELLE signale que ce délai est contraire aux informations données par le ministère lors des différents webinaires lors desquels il a été indiqué que les porteurs de projet pouvaient déposer les dossiers « au fil de l'eau » en 2023 à la condition de pouvoir justifier les premières dépenses en 2023.

Monsieur DIDELET (DDTM59) indique qu'il convient également d'être prudent quant à l'éligibilité d'une action sur l'hydrocotyle fausse renoncule, le fonds vert pouvant potentiellement être dirigé préférentiellement vers des espèces émergentes. Néanmoins, il conviendra de rappeler le caractère sensible de la vallée de la Sambre avec la présence des zones Natura 2000 :

- « Vallée de la Sambre » (FR3102006), 1785 ha entre Landrecies et Pont sur Sambre compris dans une zone très impactée par l'HFR.
- « Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre » (FR3100509) présentant des enjeux majeurs sur les milieux aquatiques hydrauliquement connectés à des zones de la Sambre où la présence d'hydrocotyle est également avérée.

Proposition de plan de financement

Après discussions autour d'une proposition de financement, les membres du bureau valide le principe d'un dépôt du projet par le Parc naturel au titre du SAGE de la Sambre pour le porteur de projet CAMVS.

Il conviendra de missionner le SMPNRA par les Maitres d'ouvrages pour le dépôt de ce dossier.

Le plan de financement mobilisera le fonds vert pour atteindre le taux maximum d'aides publiques de 80 % sur l'opération en complément des moyens financiers mobilisables auprès des autres financeurs déjà engagés tels que l'Agence de l'Eau et VNF sur la base des conventions en cours de validité et des reliquats financiers disponibles.

La part du territoire (20 %) devra rester à charge des Maitres d'Ouvrage concernés à proportion des prestations réalisés sur leurs périmètres.

Le Parc mettra à disposition l'ingénierie nécessaire à l'assistance des Maitres d'ouvrage pour le suivi de cette opération.

Proposition de plan de financement		
Montant des Dépenses	188 400,00 €	
<i>Dépenses liées aux travaux</i>		
opération d'arrachage 2023	167 000,00 €	Budget AMVS alloué à l'opération <u>sous réserve du vote du budget au 31/03</u>
Sous Total travaux	167 000,00 €	
<i>Frais de communication</i>		
Editions, diffusion, etc...	5 000,00 €	Pour couvrir des frais de communication nécessaires pour sensibiliser les riverains
<i>Frais d'ingénierie</i>		
0,2 ETP SMPNRA pour assistance des Maa	16 400,00 €	Estimatif de l'ingénierie PNR
Montant des recettes	188 400,00 €	
Aide AEAP mobilisable pour les travaux	45 000 €	24% du montant global de l'opération (reliquat financier d'opération mobilisable uniquement sur la part "travaux")
Aide VNF mobilisable (sur convention avec CAMVS)	25 000 €	reste 25 000 € mobilisables sur la convention VNF/CAMVS 2022 de 50 000 € qui touche à sa fin au 31/03/23...
Montant du "Fonds vert" demandé	80 000,00 €	42% du montant global de l'opération 48% du montant des travaux
Total des aides perçues	150 000,00 €	80%
Part du territoire	38 400,00 €	20% du montant global de l'opération (participation minimale requise de 20% <u>pour rester éligible au fond vert et AEAP</u>)
Décomposition de la part du territoire	38 400,00 €	
SMPNRA (100 % ingénierie)	16 400,00 €	
CAMVS - SMAECEA - CCPM	22 000,00 €	

Discussions autour des modalités techniques de poursuite de l'action

Les membres du bureau s'accordent pour faire de la gestion de l'hydrocotyle fausse renoncule sur la Sambre une priorité d'action.

La propagation de l'HFR est variable selon les biefs et son développement semble être naturellement freiné dans les zones de plus fort courant et les secteurs forestiers. A contrario les milieux lenticules et exposés sont plus rapidement envahis.

Selon **Monsieur FLAMME**, il semble opportun de favoriser un travail manuel en début de saison afin de limiter les besoins d'intervention mécanique en fin de saison, beaucoup plus coûteux et impactant sur le milieu. Néanmoins il reste impossible de maîtriser les paramètres météo qui influent les conditions de développement.

La problématique de l'élimination des plantes arrachées reste d'actualité, le stockage actuel sur la plateforme industrielle de Pont sur Sambre n'est pas une solution pérenne, il convient de mettre en œuvre des réflexions pour permettre un traitement réglementaire de ces déchets.

Monsieur DUVEAUX indique qu'un projet de méthanisation pourra permettre à l'avenir un traitement et une valorisation des sous-produits d'arrachage. Il convient également de réfléchir à la mise en place d'une action plus régulière d'intervention.

La création d'une brigade spécialisée avec la nécessité d'étudier la fourniture du matériel le plus approprié est évoquée mais mérite encore réflexion étant donné la variabilité, la saisonnalité et la nature particulière de ce type de travaux (travaux aquatiques).

Monsieur le Président remercie les participants à cette réunion, il rappelle à nouveau le caractère urgent de ce dossier qu'il convient de mener à bien.

Clôture de séance à 11 H 45.